

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 mai 2020 à 18 h 40. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et les conseillers sont présents par divers moyens de communication.

**SONT PRÉSENTS**

Kathy Poulin	Mairesse, par vidéoconférence
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1, par vidéoconférence
Dominique Forget	Conseillère, district 2, par vidéoconférence
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3, par téléphone
Guy Séguin	Conseiller, district 4, par vidéoconférence
Carl De Montigny	Conseiller, district 5, par vidéoconférence
Manon Paquin	Conseillère, district 6, par vidéoconférence

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière, par vidéoconférence
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques, par vidéoconférence

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 2 Loisirs et culture
  - 2.1 Occupation du domaine public - Défie ta santé - Mai 2020
- 3 Règlements
  - 3.1 Adoption - Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités
- 4 Levée de la séance

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18h40.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-05-152

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mai 2020, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

## 2 LOISIRS ET CULTURE

2020-05-153

### 2.1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DÉFIE TA SANTÉ - MAI 2020

**ATTENDU** l'événement sportif et communautaire Défie ta santé «virtuel» ;

**ATTENDU QUE** les profits de cet événement seront versés à La Fondation Dufresne (Mon École+) ;

**ATTENDU QUE** les activités de marche et de course à pied se tiendront du 21 au 24 mai 2020, de façon libre et sans trajet défini afin de respecter les directives gouvernementales dans le contexte actuel de pandémie ;

**ATTENDU QUE** les organisateurs souhaitent mettre en place de l'affichage au parc Léonidas-Dufresne pour souligner l'apport des commanditaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les organisateurs de Défie ta santé à mettre en place de l'affichage promotionnel au parc Léonidas-Dufresne, tel que mentionné dans le préambule, à condition de ne pas empiéter sur la voie du P'tit train du nord.

#### **ADOPTÉE**

### **3 RÈGLEMENTS**

2020-05-154

#### **3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 729-2020-2 MODIFIANT LES PÉNALITÉS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 12 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée suivant l'adoption du projet de règlement.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le *Règlement 729-2020-2 modifiant les pénalités pour l'année 2020.*

#### **ADOPTÉE**

2020-05-155

### **4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 20 mai 2020 à 18h43.

#### **ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Kathy Poulin**  
**Mairesse et présidente d'assemblée**

---

**Sophie Charpentier**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**